MÉTHODOLOGIE MODIFIÉE D'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT (« NOUVELLE MÉTHODE »)

1.1 QUELLE EST LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DES PROJETS?

Gaz Métro indique d'emblée qu'elle ne modifie pas la période d'évaluation des projets dans la Nouvelle méthode.

Dans son rapport, Black & Veatch recommande de poursuivre l'utilisation de la période d'évaluation sur 40 ans, laquelle est la plus commune des utilités comparables. La durée de vie utile moyenne pondérée des actifs est d'ailleurs tout à fait cohérente avec une période d'évaluation des projets de 40 ans[11]. De surcroît, Gaz Métro est confiante que la très grande majorité des branchements au gaz naturel vont continuer d'être utilisés pour des périodes supérieures à 40 ans. La position concurrentielle actuelle du gaz naturel vis-à-vis de l'électricité et du mazout notamment, facteur important dans le choix d'une source d'énergie, ainsi que l'évolution présumée de cette position concurrentielle dans les prochaines années, sur tous les marchés, laissent présager l'avantage du gaz naturel.

Enfin, le contexte des changements climatiques et la volonté gouvernementale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ne remettent pas en question l'horizon de 40 ans utilisé habituellement pour les analyses économiques. En effet, il est important de noter que le gaz naturel peut contribuer à un développement économique durable. Pour atteindre les cibles de réduction d'émission de GES fixées à l'échelle provinciale et fédérale et développer des solutions énergétiques durables, les deux paliers de gouvernement ont mis en place des mesures qui prévoient un recours important au gaz naturel[12].

1.2 COMMENT SONT INTÉGRÉS LES REVENUS PRÉVUS À L'ANALYSE DE RENTABILITÉ?

Contrairement à la Méthode actuelle, Gaz Métro prend en compte seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement lors de l'évaluation de la rentabilité d'un projet dans la Méthode SMA et la Nouvelle méthode. De cette façon, l'analyse de rentabilité du projet est plus systématique puisqu'elle est effectuée en excluant les clients potentiels.

[11] Vous référer à la réponse à la question 7.1 de la demande de renseignements nº 2 de la FCEI (B-0253, Gaz Métro-9, Document 3).
[12] *Idem*.

De plus, les volumes sont estimés en fonction des besoins de consommation nécessaires déterminés conjointement par le client et Gaz Métro, alors que le taux unitaire du tarif de distribution de chacun des clients est basé selon leurs prévisions de consommation spécifique[13].

Enfin, contrairement aux utilités gazières comparables recensées dans le rapport de Black & Veatch, Gaz Métro prévoit également, dans la rentabilité globale du plan de développement, qu'une proportion de projets est annulée, que certains compteurs ne sont jamais ouverts et que d'autres compteurs ne consomment pas continuellement sur 40 ans[14].

1.3 QUELS SONT LES COÛTS CONSIDÉRÉS DANS L'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ?

Dans son rapport, Black & Veatch classifie les coûts en trois catégories, c'est-à-dire, les coûts incrémentaux directs, les coûts de développement indirects et les coûts incrémentaux en renforcement du réseau de distribution[15].

Coûts incrémentaux directs

Black & Veatch recommande à Gaz Métro d'inclure les coûts incrémentaux directs dans l'évaluation de la rentabilité de chaque projet individuel. Ces coûts doivent être directement attribués à chaque nouveau client puisqu'ils sont expressément encourus par Gaz Métro pour le desservir (conduite, branchement, compteur, etc.) et doivent être considérés dans l'évaluation de la rentabilité projet par projet.

Coûts de développement indirects

Les coûts de développement indirects sont les coûts qui ne peuvent pas être directement attribués à un nouveau client, mais qui sont communs pour tous les nouveaux projets puisqu'ils soutiennent les activités de raccordement des nouveaux clients de Gaz Métro. Pour Gaz Métro, les coûts de développement indirects sont les frais généraux corporatifs et frais généraux entrepreneur. Selon Black & Veatch, étant donné que ces coûts sont relativement fixes pour un certain intervalle de projets autorisés annuellement, engagés sur une base annuelle et ne varient

[13] Vous référer à la réponse à la question 2.7 de la demande de renseignements nº 9 de la Régie (B-0253, Gaz Métro-9, Document 1).

[14] Pour plus de détails, veuillez vous référer aux pièces B-0146, Gaz Métro-3, Document 2, et B-0217, Gaz Métro-3, Document 6 du dossier R-3970-2016, et au paragraphe 74 de la décision D-2016-191.

[15] Vous référer à la section 5.3.3 du rapport de Black & Veatch, à la pièce Gaz Métro-7, Document 5.

2 QUELS SONT LES CRITÈRES D'ACCEPTATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT?

Gaz Métro présente à la Régie les critères d'acceptation des projets de développement de la Nouvelle méthode qui maximiseront les retombées positives pour la clientèle. Dans son rapport, Black & Veatch recommande d'utiliser l'approche de l'indice de profitabilité qui est employée par Fortis BC, Union Gas Limited et Enbridge Gas Distribution[28]. Ainsi, plutôt que de référer à un seuil minimal acceptable (« SMA »), Gaz Métro utilise un IP, dans la Nouvelle méthode.

L'IP correspond au ratio entre la valeur actualisée des flux monétaires d'opération du projet et l'investissement initial dans le projet[29]. Contrairement au SMA, l'IP permet d'assurer une stabilité à long terme de l'évaluation de la rentabilité des projets de Gaz Métro, et ce, indépendamment de la variation du coût en capital prospectif (« CCP »).

2.1 QUEL EST LE CRITÈRE D'ACCEPTATION D'UN PROJET SANS POTENTIEL DE DENSIFICATION?

Pour les projets individuels sans potentiel de densification, l'IP doit être supérieur ou égal à 1, ce qui correspond à un taux de rendement interne (« TRI ») au CCP (5,28 %)[30]. Dans la mesure où le projet n'a pas de potentiel de densification et que l'IP est inférieur à 1, Gaz Métro pourra exiger une contribution du client afin d'atteindre un IP de 1. Gaz Métro rappelle qu'elle considère seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement pour atteindre le critère de l'IP à 1 dans la Nouvelle méthode.

2.2 QUEL EST LE CRITÈRE D'ACCEPTATION D'UN PROJET AVEC POTENTIEL DE DENSIFICATION?

Pour les projets de développement individuels avec potentiel de densification, l'IP doit être supérieur ou égal à 0,8, ce qui correspond à un TRI d'environ 3,70 %[31], lequel est plus élevé que

[28] Vous référer à la section 5.3.1 du rapport de Black & Veatch, à la pièce Gaz Métro-7, Document 5.

[29] Vous référer aux réponses aux questions 20.1 et 21.1 de la demande de renseignements nº 9 de la Régie (B-0253, Gaz Métro-9, Document 1).

[30] *Idem*.

[31] *Idem*.

le critère SMA de 2 %. Il est important de noter que le potentiel de densification doit néanmoins permettre l'atteinte d'un IP de 1.

Dans la mesure où l'IP est inférieur à 0,8, et ce, en prenant en compte seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement, Gaz Métro pourra exiger une contribution du client afin d'atteindre un IP de 0,8.

Tel qu'indiqué dans le rapport de Black & Veatch[32], Fortis BC, Union Gas Limited et Enbridge Gas Distribution incluent des clients potentiels dans leur évaluation de la rentabilité d'un projet sur un horizon de 5 ou 10 ans. Ainsi, des revenus potentiels sont considérés pour atteindre un IP de 0,8. Gaz Métro précise qu'elle propose une approche davantage conservatrice que ces trois utilités puisqu'elle considère seulement les revenus des clients qui se sont engagés contractuellement pour atteindre le critère de l'IP à 0,8 dans la Nouvelle méthode.

2.3 EST-CE QUE DU PRC PEUT ÊTRE REMIS À DES CLIENTS DE PROJETS AVEC POTENTIEL DE DENSIFICATION?

Gaz Métro précise qu'aucune différence n'existe entre la Méthode SMA et la Nouvelle méthode pour le traitement des aides financières PRC des projets de développement avec potentiel de densification[33].

Gaz Métro compte offrir des aides financières PRC pour des projets de développement avec potentiel de densification dont la rentabilité se situe entre un IP de 0,8 et 1, et ce, en incluant le coût des aides financières dans le calcul de la rentabilité.

2.4 COMMENT SONT TRAITÉS LES CAS D'EXCEPTION DANS LA NOUVELLE MÉTHODE?

Une différence avec la Méthode SMA concerne le traitement des cas d'exception, soit les projets de développement d'un parc industriel et la tenue de repavage routier. Dans la Nouvelle méthode, Gaz Métro mettra en place un budget d'environ 1,5 M$ qui sera accessible afin d'atteindre un IP de 0,8 pour les projets de parc industriel et de repavage routier qui ont une expectative de

[32] Vous référer à la section 3.5.3 du rapport de Black & Veatch, à la pièce Gaz Métro-7, Document 5.

[33] Vous référer à la réponse à la question 18.4 de la demande de renseignements nº 9 de la Régie (B-0253, Gaz Métro-9, Document 1).